

Comme chaque année depuis la loi « avenir professionnel » du 5 septembre 2018 portant sur la création de l'index égalité, chaque entreprise doit, avant le 1er mars, calculer et publier sur le site internet du Ministère de Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, les données de l'entreprise correspondant aux 4/5 indicateurs fixés par la loi.

Le bilan du plan d'action égalité homme femme a été présenté au CSE le 29 janvier 2021 sur lequel l'instance a rendu un avis favorable compte tenu des engagements souscrits.

Pour 2020, DBV Technologies obtient encore un très bon score 89/100, soit 7 points de plus depuis 2019 et ceci dans un contexte de transformation et de crise sanitaire.

Vous trouverez ci-après le score détaillé de DBV Technologies :

Indicateurs	Scores 2018	Scores 2019	Scores 2020
Écart de rémunération de base et variable + primes individuelles	33/40	27/40	29/40
Écart de répartition des augmentations individuelles	10/20	20/20	20/20
Écart de répartition des promotions	5/15	15/15	15/15
Pourcentage de salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité	15/15	15/15	15/15
Nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations	5/10	5/10	10/10
TOTAL = INDEX	68/100	82/100	89/100

DBV Technologies poursuit ses objectifs d'égalité professionnelle entre hommes et femmes et présentera un plan d'action qui s'inscrit dans la continuité des années précédentes sur les axes suivants :

- Embauche et évolution professionnelle,
- Rémunération effective,
- Articulation activité professionnelle / responsabilité familiale.

Par ailleurs, DBV TECHNOLOGIES réaffirme sa volonté de lutter contre toutes les formes de discriminations liées au sexe, dans toutes les étapes de la vie professionnelle, en analysant chaque année la situation de la société à partir d'éléments quantitatifs et objectifs.

Ces données sont intégrées au plan d'action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes établi chaque année.